

**DOCUMENT D'INFORMATION ÉTABLI CONFORMÉMENT À L'ANNEXE IX DU
RÈGLEMENT (UE) 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN
2017 TEL QUE MODIFIÉ**

24 juin 2026



CARVOLIX

Société Anonyme au capital de 5.925.180,00 €
Siège social : 900, rue André-Ampère, bâtiments A et C, 13290 Aix-en-Provence (France)
837 722 560 RCS Aix-en-Provence

Le présent document d'information (le « **Document d'Information** ») a été établi par la société Carvolix (« **Carvolix** » ou la « **Société** ») conformément à l'annexe IX du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié par le règlement (UE) 2024/2809 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 modifiant les règlements (UE) 2017/1129, (UE) n° 596/2014 et (UE) n° 600/2014 afin de rendre les marchés des capitaux de l'Union plus attractifs pour les entreprises et de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux capitaux (le « **Règlement Prospectus** »).

Le Document d'Information a été préparé, conformément aux dispositions de l'article 1.5.b *bis*) du Règlement Prospectus, à l'occasion de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») de 2.976.190 actions ordinaires nouvelles de la Société (les « **Actions Nouvelles** ») à émettre par la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de personnes, conformément à l'article L. 225-138 du code de commerce, pour un montant global brut de 9.999.998,40 euros (prime d'émission incluse), représentant 2.976.190 Actions Nouvelles au prix de 3,36 euros par action (l'« **Opération** »).

Le Document d'Information peut être consulté sur le site Internet de la Société (<https://www.carvolix.eu/fr/>). Il est précisé que le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus et qu'il n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »). Par conséquent, les investisseurs sont invités à ne pas prendre de décision d'investissement sur la seule base des informations contenues dans le présent Document d'Information.

1. Informations sur la Société

La Société est la société Carvolix, société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 5 925 180,00 euros, dont le siège social est situé 900, rue André-Ampère, bâtiments A et C, 13290 Aix-en-Provence (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 837 722 560. Son identifiant d'entité juridique (LEI) est le 969500N30CO4B5N2GN67.

Le site internet de la Société est : <https://www.carvolix.eu/fr/>.

2. Déclaration des personnes responsables du Document d'Information

Monsieur Sébastien Ladet, en qualité de directeur général de la Société, atteste que les informations contenues dans le Document d'Information sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et que le Document d'Information ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

3. Autorité compétente

L'autorité compétente en France, conformément à l'article 20 du Règlement Prospectus, est l'Autorité des marchés financiers (17 place de la Bourse, 75002 Paris, France).

Il est rappelé que le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus et qu'il n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'AMF.

4. Déclaration relative aux obligations de déclaration et de publication

La Société s'est conformée, tout au long de la période d'admission à la négociation de ses actions sur Euronext Paris, aux obligations de déclaration et de publication qui lui sont applicables, notamment au titre de la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 (directive dite « *Transparence* »), telle que transposée en droit français, et du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, tel que modifié (règlement dit « *Abus de marché* »).

5. Information disponible

L'information réglementée devant être diffusée par la Société et, en particulier, le document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2026 sous le numéro D.26-0330 (le « **Document d'Enregistrement Universel** »), peut être consultée sur son site internet (<https://www.carvolix.eu/fr/>).

Les investisseurs sont invités à examiner toutes les informations financières publiées sur le site internet de la Société (<https://www.carvolix.eu/fr/>).

6. Déclaration relative à la publication d'informations privilégiées

Sans objet.

7. Raison de l'offre et utilisation prévue du produit

La Société entend affecter le produit de l'Opération à la poursuite du développement de ses différents produits (30 % pour Tavipilot, 23 % pour Kalios, 21 % pour Artus, 19% pour Artedrone, 7% pour Mitrapilot) et, à hauteur de 2,5 millions d'euros, au remboursement d'un financement relais consenti par des fonds gérés par Truffle Capital.

Plus précisément, le produit sera affecté au financement des phases de développement suivantes (telles que décrites dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 de la Société) :

- Tavipilot : déploiement commercial de Tavipilot soft aux Etats Unis et du processus d'autorisation par la FDA du robot

- Kalios : préparation du dossier pour la FDA et reprise de l'étude clinique européenne avec la nouvelle supply chain.
- Artus : poursuite des études de validation en vue d'une étude first in human
- Mitrapilot : adaptation de la technologie de valve mitrale avec la plateforme robotique et démonstration preclinique.

À l'issue de l'Opération, la Société estime que sa trésorerie disponible sera suffisante pour financer ses activités jusqu'à fin septembre 2026.

La Société entend prolonger son horizon de trésorerie par la mise en place potentielle d'un financement de type *venture debt*. La Société négocie actuellement les modalités d'un tel financement avec plusieurs grands fonds européen de *venture debt*, pour un montant d'environ 25 millions d'euros, ce qui permettrait à la Société de prolonger son horizon de trésorerie au-delà de 12 mois à compter de la date de la présente Opération. Par ailleurs, plusieurs investisseurs européens et non européens ont entamé des discussions avec la Société, à l'issue du congrès international de cardiologie EuroPCR, qui s'est déroulé avec succès.

Il ne peut être garanti que la Société parviendra à obtenir le financement de type *venture debt* ou tout autre financement complémentaire à des conditions acceptables, ni qu'elle l'obtiendra. Si la Société n'est pas en mesure d'obtenir un tel financement, elle pourrait ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour financer ses activités pendant une période d'au moins 12 mois, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives, et pourrait contraindre la Société à retarder, réduire ou supprimer certains programmes de développement ou certaines activités.

Les besoins de financement de la Société jusqu'à la fin de l'année 2027 s'élèvent à environ 78 millions, dont 20 millions sécurisés, pour le développement des produits et l'accès au marché.

La Société prévoit de financer les besoins restants par :

- un éventuel accord de partenariat sur le sphincter urinaire artificiel Artus au second semestre 2027 ;
- jusqu'à 25 millions d'euros au moyen d'un financement de type *venture debt* en cours de négociation avec un grand fonds européen de *venture debt* ;
- des financements non dilutifs de type BPI.

8. Facteurs de risque propres à la Société

La Société évolue dans un environnement en mutation rapide et soumis à de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle. Avant de souscrire ou d'acheter des actions de la Société, les investisseurs sont invités à examiner toutes les informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel, y compris les risques décrits à la section 3 du Document d'Enregistrement Universel. Ces risques sont ceux que la Société considère comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, ses activités, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement, et qu'elle estime importants pour la prise d'une décision d'investissement. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentés à la section 3 du Document d'Enregistrement Universel n'est pas exhaustive, seuls les risques significatifs étant mentionnés conformément à l'article 16 du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent Document d'Information, le facteur de risque « *Risque de liquidité* » visé à la section 3.4.1 du Document d'Enregistrement Universel, est mis à jour comme suit (le reste du facteur de risque restant inchangé) :

« *Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estime, à la date du présent Document d'Information, qu'il serait en mesure de pouvoir couvrir ses besoins de financement jusqu'à la fin du mois de mars 2027 en tenant compte du produit net de l'Opération. Sur la base des comptes consolidés, au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à*

1 748 milliers d'euros. Ceux-ci seront renforcés par le produit net de l'Opération estimé à 10 millions d'euros. »

En complément des facteurs de risques propres à l'Émetteur, les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risques suivants relatifs aux valeurs mobilières émises :

- La levée de capitaux supplémentaires, y compris à la suite de la présente Opération ou d'offres ultérieures destinées à financer le développement ou la commercialisation des produits de Carvolix, pourrait entraîner une dilution pour les actionnaires de la Société, restreindre ses activités ou l'obliger à céder des droits sur ses produits.
- Des ventes futures d'actions ordinaires par les actionnaires existants ou les investisseurs participant à l'Opération pourraient faire baisser le cours de bourse des actions de la Société.
- Le cours de bourse des actions de la Société peut être soumis à des fluctuations importantes et pourrait descendre en dessous du prix d'émission retenu dans le cadre de l'Opération.
- La volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent être soumises à des fluctuations importantes.
- La direction de la Société disposera d'une large discrétion quant à l'utilisation du produit de l'Opération et pourra utiliser ce produit de manière qui pourrait ne pas entraîner une augmentation du cours de l'action.

9. Caractéristiques des valeurs mobilières

9.1 Nombre, nature et catégories des actions à admettre aux négociations

La demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris porte sur un nombre total de 2.976.190 Actions Nouvelles, émises dans le cadre de l'Opération.

Les Actions Nouvelles seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société, d'une valeur nominale de 0,10 euro. Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes, sous le même code ISIN FR0013333077.

Libellé des actions : CARVOLIX

Code mnémorique : CVX

9.2 Forme et inscription en compte des titres de la Société

Les Actions Nouvelles de la Société pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires.

Conformément à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier, elles seront obligatoirement inscrites en compte-titres tenu, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité.

Conformément aux articles L. 211-15 et L. 211-17 du code monétaire et financier, les actions se transmettent par virement de compte à compte et le transfert de propriété des actions résulte de leur inscription au compte-titres de l'acquéreur.

Les Actions Nouvelles de la Société feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France, qui assurera la compensation des actions entre teneurs de compte-conservateurs. Elles feront également l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear Bank SA/NV et de Clearstream Banking.

9.3 Droits attachés aux Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à tous les droits d'actionnaires prévus par les lois en vigueur et par les statuts de la Société, notamment : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote (étant précisé qu'un droit de vote double est conféré aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire), (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation de la Société. Les Actions Nouvelles seront fongibles et de même rang avec les actions existantes de la Société.

9.4 Restriction imposée à la libre négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société. Les Actions Nouvelles seront librement cessibles.

9.5 Politique en matière de dividendes

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a pas distribué de dividendes. Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court ou moyen terme compte tenu du stade de développement de la Société afin de mobiliser les ressources disponibles au financement de son plan de développement.

10. Dilution et participations après l'émission

10.1 Dilution

À titre indicatif, l'incidence de l'Opération sur (i) la part des capitaux propres consolidés de la Société par action et (ii) la participation d'un actionnaire détenant 1,00 % du capital social de la Société avant l'Opération et ne souscrivant pas à celle-ci (calcul basé sur les capitaux propres au 31 décembre 2025 et le nombre d'actions de la Société à la date du présent Document d'Information, hors actions propres) est la suivante :

	Quote-part du capital		Quote-part des capitaux propres par action	
(en %)	Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾	Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	0,89%	2,69 €	2,64 €
Après émission des Actions Nouvelles	0,95%	0,85%	2,72 €	2,67 €

(1) Après émission d'un nombre total maximum de 17.670.211 actions ordinaires à venir de l'exercice ou de l'attribution de l'ensemble des instruments dilutifs existants

10.2 Répartition du capital social et des droits de vote

À la date du présent Document d'Information et avant la réalisation de l'Opération, le capital social s'élève à 5 925 180,00 euros, divisé en 59 251 800 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro, et la répartition de l'actionnariat de la Société est, sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions (capital non dilué)	% du capital (non dilué)	% des droits de vote (non dilué)	% du capital (dilué)	% des droits de vote (dilué)
Fonds et sociétés gérés par Truffle Capital⁽¹⁾	40 865 781	68,97%	70,30%	61,53%	64,31%
Edwards Lifesciences Financière Memnon	5 759 940	9,72%	7,49%	8,67%	6,85%
Autres investisseurs financiers⁽²⁾	4 038 077	6,82%	5,25%	6,08%	4,80%
dont Holding Incubatrice Série 1	4 174 087	7,04%	10,44%	6,29%	9,55%
Fondateurs	1 774 104	2,99%	4,61%	2,67%	4,22%
Conseil d'administration et Direction⁽³⁾	126 375	0,21%	0,33%	0,91%	0,87%
Salariés	689 696	1,16%	1,57%	2,03%	2,22%
Autodétention	28 058	0,05%	0,04%	9,12%	7,21%
Flottant	40 013	0,07%	0,00%	0,06%	0,00%
Total	3 529 773	5,96%	4,59%	5,31%	4,20%
Total	59 251 800	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Les fonds gérés et sociétés gérées par Truffle Capital sont : FCPI Fortune III, FCPI Truffle Fortune 4, FCPI Truffle Fortune 5, FCPI Truffle Fortune 6, FCPI UFF Innovation n°12, FCPI UFF Innovation n°14, FCPI UFF Innovation n°15, FCPI UFF Innovation n°16, FCPI UFF Innovation n°17, FCPI Innocroissance 2015, FCPI Innocroissance 2016, FCPI Innocroissance 2018, FCPI Innocroissance 2019, FCPI Truffle Biomedtech Crossover Fund, FCPI Truffle Innov FRR France, Truffle ISF PME 2017, Meningose, Corazan et FPCI Truffle Medeor.

(2) Autres : Holding Incubatrice Série I, Holding Incubatrice Série II, Hayk Holding, MyoPowers Medical Technologies SA, MitralFlex, Fondation Hôpital Saint-Joseph, Simone Merkle, Kam Lui, Zhu Jin.

(3) En ce inclus Sébastien Ladet.

Après réalisation de l'Opération, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société sera, à sa connaissance, la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions (capital non dilué)	% du capital (non dilué)	% des droits de vote (non dilué)	% du capital (dilué)	% des droits de vote (dilué)
Fonds et sociétés gérés par Truffle Capital⁽¹⁾	41 639 590	66,91%	68,65%	60,01%	63,00%
Edwards Lifesciences	7 248 035	11,65%	9,07%	10,45%	8,33%

Financière Memnon	4 038 077	6,49%	5,05%	5,82%	4,64%
Autres investisseurs financiers⁽²⁾	4 888 373	7,86%	10,94%	7,04%	10,04%
dont Holding Incubatrice Série 1	2 488 390	4,00%	5,33%	3,59%	4,90%
Fondateurs	126 375	0,20%	0,32%	0,87%	0,84%
Conseil d'administration et Direction⁽³⁾	689 696	1,11%	1,51%	1,94%	2,14%
Salariés	28 058	0,05%	0,04%	8,73%	6,96%
Autodétention	40 013	0,06%	0,00%	0,06%	0,00%
Flottant	3 529 773	5,67%	4,42%	5,09%	4,05%
Total	62 237 990	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Les fonds gérés et sociétés gérées par Truffle Capital sont : FCPI Fortune III, FCPI Truffle Fortune 4, FCPI Truffle Fortune 5, FCPI Truffle Fortune 6, FCPI UFF Innovation n°12, FCPI UFF Innovation n°14, FCPI UFF Innovation n°15, FCPI UFF Innovation n°16, FCPI UFF Innovation n°17, FCPI Innocroissance 2015, FCPI Innocroissance 2016, FCPI Innocroissance 2018, FCPI Innocroissance 2019, FCPI Truffle Biomedtech Crossover Fund, FCPI Truffle Innov FRR France, Truffle ISF PME 2017, Meningose, Corazan et FPCI Truffle Medeor.

(2) Autres : Holding Incubatrice Série I, Holding Incubatrice Série II, Hayk Holding, MyoPowers Medical Technologies SA, MitralFlex, Fondation Hôpital Saint-Joseph, Simone Merkle, Kam Lui, Zhu Jin.

(3) En ce inclus Sébastien Ladet.

11. Modalités et conditions de l'Opération

11.1 Modalités et conditions de l'Opération

L'émission des Actions Nouvelles a été réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, décidée le 23 juin 2026 par le Directeur Général de la Société faisant usage de la subdélégation conférée par le Conseil d'administration de la Société en date du 23 juin 2026, faisant lui-même usage de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société tenue le 30 janvier 2026 (l'« AGOE ») dans sa 20^{ème} résolution.

Dans l'Espace économique européen (« EEE »), aucune mesure n'a été ou ne sera prise pour permettre une offre publique des titres couverts par le présent Document d'Information qui nécessiterait la publication d'un prospectus dans l'un des États membres.

Truffle BioMedTech Crossover, détenant auparavant une participation de 21,3% dans la Société, a indiqué son intention de participer à l'Opération pour un montant de 2,6 millions d'euros correspondant à un total de 773.809 Actions Nouvelles. Postérieurement à l'Opération, Truffle BioMedTech Crossover détiendra 21,52% du capital de la Société.

Holding Incubatrice Série I, détenant auparavant une participation de 2,99% dans la Société, a indiqué son intention de participer à l'Opération pour un montant de 2,4 millions d'euros correspondant à un total de 714.286 Actions Nouvelles. Postérieurement à l'Opération, Holding Incubatrice Série I détiendra 4,00% du capital de la Société.

Conformément au règlement interne du Conseil d'administration, les représentants de Truffle Capital n'ont ni participé aux délibérations du Conseil d'administration ni pris part au vote des décisions relatives à l'Opération.

Edwards Lifesciences Holding, Inc., détenant auparavant une participation de 9,7% dans la Société, a indiqué son intention de participer à l'Opération pour un montant de 5 millions d'euros correspondant à un total de 1.488.095 Actions Nouvelles. Postérieurement à l'Opération, Edwards Lifesciences Holding, Inc. détiendra 11,65% du capital de la Société.

11.2 Prix d'émission et prix d'exercice

Le prix de souscription des Actions Nouvelles a été fixé à 3,36 euros par action, dont 0,10 euro de valeur nominale et 3,26 euros de prime d'émission conformément à la 20^{ème} résolution de l'AGOE.

Les souscriptions et les paiements seront reçus et déposés auprès d'Uptevia, qui émettra le certificat du dépositaire pour les Actions Nouvelles à la date de règlement.

11.3 Calendrier indicatif

Mardi 23 juin 2026 (après clôture du marché d'Euronext Paris)	• Décision du Conseil d'administration autorisant le principe de l'Opération et subdéléguant sa compétence au Directeur général pour décider l'Opération • Décision du Directeur général mettant en œuvre l'Opération
Mercredi 24 juin 2026 (avant ouverture du marché d'Euronext Paris)	• Diffusion du Document d'Information et mise en ligne sur le site internet de la Société dès que possible • Diffusion d'un communiqué de presse annonçant les modalités de l'Opération et l'émission des Actions Nouvelles
Vendredi 26 juin 2026	• Règlement-livraison des Actions Nouvelles • Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris • Décision du Directeur Général constatant la réalisation effective de l'augmentation de capital et mettant à jour les statuts de la Société

11.4 Engagement d'abstention et de conservation

Aucun engagement d'abstention ni de conservation n'a été consenti dans le cadre de l'Opération.

11.5 Contrat de garantie

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie.

12. Marché réglementé

Les actions de la Société sont admises à la négociation sur Euronext Paris.